

CHARTE D'ENCADREMENT DES APPRENANTS

CENTRE HOSPITALIER DE LA CANDÉLIE

Cette charte définit les engagements du Centre Hospitalier de La Candélie et des apprenants accueillis en stage.



ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE L’ÉTABLISSEMENT D’ACCUEIL

Le Centre Hospitalier de La Candélie s’engage à :

- Proposer des lieux de stage réunissant les conditions d'un **stage qualifiant** et sécurisant,
- Offrir un **parcours individualisé** de stage adapté au **niveau de formation et au projet professionnel** de chaque apprenant,
- Mettre à disposition un **livret d'accueil actualisé**, disponible sur :
 - Le **site intranet** de l'établissement,
 - Le **site internet** du CHD de La Candélie,
- Fournir chaque année aux instituts partenaires une **cartographie des terrains de stage** disponibles,
- Informer les instituts partenaires de toute **évolution institutionnelle ou organisationnelle** pouvant impacter l'accueil des stagiaires

ARTICLE 2 – MODALITÉS D’ACCUEIL ET D’ENCADREMENT

UN MAÎTRE DE STAGE (CADRE DE SANTÉ)

- Garant de l'organisation générale du stage,
- Désigne un **tuteur de stage** et/ou des **référents de proximité** selon l'organisation du service,
- Organise l'accueil de l'apprenant et suit son **assiduité** (cf procédure d'encadrement),
- S'assure de la qualité du suivi pédagogique,
- Participe aux **évaluations intermédiaires et finales si nécessaire**,
- Assure le lien avec l'établissement de formation selon la procédure,
- Rédige un **rapport circonstancié** en cas de faute grave, erreur, ou mise en danger.

UN TUTEUR DE STAGE (PROFESSIONNEL FORMÉ OU EXPÉRIMENTÉ)

- Accompagne la montée en compétences et la **réflexion professionnelle**,
- Participe aux **entretiens pédagogiques** (accueil, mi-stage, fin de stage),
- Facilite l'accès aux ressources (professionnels référents, documentation, protocoles...),
- Utilise le **portfolio ou carnet de stage** de l'apprenant pour formaliser les apprentissages,
- Propose des solutions en cas de difficulté ou de conflit.

DES PROFESSIONNELS DE PROXIMITÉ : TOUTE L’ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Accompagnent l'apprenant au quotidien dans ses apprentissages,
- Transmettent leurs savoir-faire et favorisent la **réflexion clinique et éthique**,
- Font des retours réguliers au tuteur sur la progression du stagiaire.

ACCÈS AU DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ (DPI)

Tous les apprenants peuvent accéder au DPI via des **codes d'accès personnels et nominatifs**, dans le respect :

- du **secret médical et professionnel**,
- des **procédures de sécurité informatique** de l'établissement.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'APPRENANT

L'apprenant, acteur de sa formation, s'engage à :

- **Prendre contact** avec le maître de stage avant son arrivée,
- Respecter les horaires, l'organisation et le règlement intérieur de l'établissement,
- **Formuler des objectifs** de stage adaptés à son niveau et au contexte du service,
- **Utiliser son portfolio** et la feuille de suivi comme outils d'apprentissage et de validation de compétences,
- Être **réfléchi, actif et autonome** dans ses apprentissages,
- Saisir les **opportunités d'apprentissage** offertes dans le service,
- Adopter une posture **professionnelle, éthique et respectueuse** envers les patients et les équipes,
- Respecter le **secret professionnel**, y compris sur les **réseaux sociaux**,
- Utiliser le DPI dans le cadre strict de ses missions et avec discernement
- **Respecter le parcours de stage** organisé et participer aux temps de formation " parlons psy aux apprenants "
- **S'engager à lire la charte informatique** dans le logiciel bluekangoo

ARTICLE 4 – POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES APPRENANTS

Le Centre Hospitalier de La Candélie et ses instituts partenaires s'engagent à :

- Élaborer un **livret d'accueil institutionnel**, enrichi par chaque service,
- Mettre en œuvre une **politique d'encadrement structurée** et évaluée,
- Encourager la **formation des tuteurs** (fonction tutorale, pédagogie, posture d'accompagnement),
- Réaliser un **bilan annuel** des pratiques d'encadrement via le questionnaire de satisfaction,
- Favoriser une **culture d'apprentissage bienveillante, collaborative et professionnalisante**.

VALIDITÉ DE LA CHARTE

Cette charte est applicable pour **l'ensemble des apprenants accueillis en stage** au CHD La Candélie, pour toute la durée de leur formation.

Elle est à **consulter en ligne** sur les **plateformes officielles** de l'établissement.